

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 mars 2018

Le mardi 13 mars, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20H10 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IELH, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

Mme Claire SADDY
M. Thierry BRAILLARD
M. Bruno CHARLES,
M. Kear Kun LO
Mme Ivana PLAISANT
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme GALLIOU

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 16 JANVIER 2018 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 – 27956 - Modification de la délibération n° 2017/3056 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 724 846,00 euros Opération : acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit de la modification de la délibération portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 724 846,00 euros pour l'acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7^e

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme IEHL : *Concernant cette délibération relative à une garantie d'emprunt, au nom de LCS, je tiens à rappeler qu'il existe, et vous le savez très bien, 3 types de logements sociaux : du PLS pas très très social, du PLUS un peu plus social et du PLAI très social.*

Or la plupart des garanties d'emprunt qui concernent le 7^e et également la Ville, ne font apparaître qu'un très faible pourcentage de PLAI, voire pas du tout comme ici. Or il existe un réel besoin.

Concernant la marge locale, la limitation est descendue aujourd'hui à 8% pour les PLAI et à 11% pour les PLUS donc, à la baisse et c'est tant mieux mais, la marge locale ne fait que repousser les ménages plus modestes vers la périphérie.

Pour cette raison, au nom du LCS, nous voterons contre cette délibération.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme IEHL)

2 – 27885 – Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 994 223,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements PLS situés 372, rue Garibaldi à Lyon7^e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il ne s'agit plus d'une modification mais d'une garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 994 223,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements PLS situés 372, rue Garibaldi à Lyon 7^e .

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme IEHL)

3 – 27925 – Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon/Musée Malartre et le foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour l'organisation du projet "Atelier Vélo" en 2018 – Direction des Aires Culturelles.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous ce soir, d'approuver une convention de partenariat entre la ville de Lyon et le Musée Malartre et le Foyer Notre Dame des Sans Abri qui il y a 2 ans, a créé un atelier vélo pour permettre au public défavorisé accueilli par l'association, de pouvoir reprendre pied dans le monde du travail, de se réinsérer. C'est aussi l'occasion avec le Musée Malartre de profiter de leur collection de cycles pour permettre aux bénéficiaires du Foyer Notre Dame des Sans Abri, de travailler, de réparer et d'avoir accès au Musée.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - 27895 - Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui – 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte Année 2018 – Secrétariat général de la ville de Lyon –Mission Egalité.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, 176 rue de Créqui – 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé et de l'approbation et autorisation de signature d'une convention mixte Année 2018.

L'Ordre des avocats de Lyon concoure au service public de la justice et facilite l'accès au droit et à la justice. Pour renforcer le dispositif d'accès au droit, il est proposé d'accorder une subvention pour assurer des permanences, en mairie d'arrondissement notamment pour un montant de 22 500 euros.

Vous avez sur la table un rectificatif pour ce projet de délibération, reprenant quelques points notamment une erreur sur l'existence de permanences téléphoniques.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - 27847 – Lyon 7^e – EAJE Parc Blandan création de 36 berceaux - Opération n° 07277004 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2015 -1, programme 00002 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ce projet de délibération concerne le lancement et l'affectation sur le Parc Blandan d'un établissement d'accueil du jeune enfant de 36 places.

Comme vous le savez, notre arrondissement est identifié comme un secteur prioritaire en termes de développement de l'offre d'accueil collectif.

Compte tenu de la rareté de biens immobiliers permettant de satisfaire cette demande sur l'arrondissement et de la qualité environnementale du site Blandan, il a été décidé d'aménager un EAJE dans le bâtiment 14 situé à l'intérieur du parc.

Ce bâtiment, propriété de la Métropole de Lyon, fera l'objet d'un bail emphytéotique au profit de la ville de Lyon dont l'approbation vous sera soumise lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Merci pour cette présentation et je suis d'accord avec vous sur le constat que nous manquons de places de crèches dans notre arrondissement et que ça va aller en croissant avec l'augmentation de la population dans le 7^e qui est une population jeune.*

Mais je m'étonne que l'on puisse avoir une crèche avec un coût du berceau qui est hallucinant sur ce bâti. On a besoin de crèches, il faut répondre à une promesse de campagne qui devait apporter une crèche sur l'ancienne école Crestin.

L'école Daubié n'étant pas suffisante pour les extensions du quartier en terme scolaire, on a repris l'école Crestin pour en faire une école et plus un établissement d'accueil de jeunes enfants comme prévu en fin du mandat précédent et dans les différents programmes qui avaient retenu cette bonne idée. Aujourd'hui on se retrouve au sein du parc Blandan.

Le choix du bâtiment avec un coût de 56 000 euros par berceau, quand au même conseil municipal, on va proposer une création de crèche dans le 9^e arrondissement aux alentours de 33 000 euros, est-il pertinent ?

Il y a un besoin mais vu l'état de ce bâtiment, on se demande s'il n'aurait pas été plus économique, de le faire tomber et d'en faire un neuf parce que là, on se demande si on est dans une crèche avec des jolies places « en or » car à ce prix- là, c'est étonnant.

Ce n'est pas tellement la question du coût mais peut-être qu'en mettant autant d'argent par berceau, on se prive d'un investissement sur d'autres berceaux quand on voit que l'on est presque du simple au double entre le 9^e et le 7^e arrondissement.

C'est une optimisation des fonds publics sur laquelle je souhaite insister et je sais que l'on manque de places mais en termes de choix d'aménagement du bâti, n'aurait-il pas mieux valu construire un neuf pour moins cher par berceau et se garder des réserves pour d'autres berceaux qui nous manquent cruellement.

Nous voterons car il y a ce besoin de crèches mais je suis ennuyée par ce choix qui engendre un coût déraisonnable.

M. GEOURJON : *Je partage la position et les remarques faites par Laure DAGORNE, même si effectivement, vu la nécessité de berceaux, je voterai cette délibération et ça permettra de rénover un bâtiment de plus dans le parc Blandan.*

Il y a un double intérêt mais le coût est astronomique. Il y a une dizaine d'années j'avais participé à la création d'une crèche sur Gerland ; pour 1 million d'euros, on a pu faire l'immobilier et l'équipement d'une crèche qui comporte 55 berceaux aujourd'hui.

Le coût est quand même prohibitif mais du fait de la nécessité je voterai ce rapport.

M. GRABER : *Sur l'évolution de ce coût, il s'est avéré qu'entre l'étude d'aide à la décision qui a été faite au départ et l'étude technique faite par la Direction de la construction, qui a donné lieu au démontage des faux plafonds et à l'observation minutieuse de la structure, on s'est aperçu que la toiture et la charpente étaient beaucoup plus abimées que ce qui avait été envisagé, ce qui explique cette évolution car il faut les reprendre intégralement, ce que l'on n'avait pas anticipé au départ.*

On est sur un site patrimonial et en plein périmètre des monuments historiques, périmètre de co visibilité, juste en face du château. Le fait de ne pas pouvoir démolir n'est pas un choix de la ville de Lyon mais, une obligation de l'architecte des bâtiments de France.

Il nous restait deux solutions, soit mettre la crèche ailleurs mais malheureusement sur ce secteur, on n'a pas d'autres terrains appartenant à la collectivité Ville ou Métropole, en capacité de maîtrise foncière immédiate et s'il avait fallu acheter un autre terrain, je pense qu'entre le coût du foncier et le coût de l'opération, on serait sans doute plus cher que l'opération telle qu'elle est ici présentée.

Cette question patrimoniale, nous nous la posons sur d'autres terrains, je pense à Gerland où l'on a d'autres projets parce qu'il faut rationaliser les coûts, on s'abstiendra de la contrainte patrimoniale au profit d'un bâtiment neuf, justement pour permettre de répondre.

Sur les besoins relatifs aux équipements de petite enfance, sur les programmes immobiliers neufs, je pense à Guillotière ou au PUP Duvivier, nous pensons à des programmes immobiliers neufs avec les promoteurs, des espaces nécessaires pour accueillir de nouvelles crèches.

Mme LA MAIRE : *J'ajoute que vous comparez Gerland et Blandan mais, c'est incomparable et en ce moment, c'est particulièrement sur le quartier Jean Macé/Guillotière que nous avons des besoins. Il faut savoir qu'aujourd'hui, les familles ont des difficultés à trouver des modes de garde pour leurs jeunes enfants et, c'est un lieu idyllique pour l'épanouissement de ces jeunes enfants dans un parc, face aux écoles Crestin et Daubié.*

C'est un très beau projet, on ne peut pas mener plusieurs projets de ce type- là mais, on peut faire un gros projet et des projets moins coûteux. Nous sommes très enthousiastes sur ce projet de Blandan, c'est une vraie nécessité pour notre arrondissement.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – 27984 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association "Antenne Mobile d'Action Culturelle", pour l'organisation des 33^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, "Paroles en Festival", du 25 mai au 16 juin 2018 –Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association "Antenne Mobile d'Action Culturelle", pour l'organisation des 33^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, "Paroles en Festival".

Nous sommes concernés par une manifestation qui se déroule le jeudi 14 juin : Chloé Gabrielli présentera à la Maison de l'environnement à Lyon 7^e, les « Paroles bienfaitrices pour les humains et la Terre », contes qui relient la culture à la nature.

Cette délibération globale propose un soutien de 5 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 – 27978 – Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association "Les Canuts des Canits", pour l'organisation de la 9^e édition du "Gypsy Lyon Festival", du 24 au 27 mai 2018 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association "Les Canuts des Canits", pour l'organisation de la 9^e édition du "Gypsy Lyon Festival", du 24 au 27 mai 2018.

Un certain nombre de manifestations se déroulent notamment dans le 4^e arrondissement mais aussi deux soirées dans le 7^e : une soirée ciné-concert en partenariat avec le cinéma Comoedia dans le 7^e arrondissement ; une exposition d'illustrations de bandes dessinées avec le collectif d'auteurs lyonnais l'Epicerie Séquentielle que vous connaissez peut-être parce que ce sont eux qui sont à l'origine de la revue qui s'appelle « les rues de Lyon » ; ce sont les deux frères JOUVRAY que vous connaissez peut-être qui ont commis un certain nombre de bandes dessinées de très bonne qualité, ces dernières années, au niveau national et européen.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - 27916 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA).

Le 7^e arrondissement est concerné par le festival des Inattendus qui travaillent déjà beaucoup sur notre territoire, une structure basée rue Jangot hébergé au « Locaux Motiv » - au sein d'ateliers de création, au niveau des courts métrages, dans le cadre du volet politique de la ville à la Cité Jardin.

Il s'agit de soutenir leur festival en biennale consacré aux films hors normes et des projections régulières de documentaires, de cinéma et vidéos expérimentales avec une subvention de 2 800 €.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - 27915 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 164 000 euros Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) – Approbation de conventions cadre –Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit là de l'attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 164 000 euros Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel).

Située dans le 7^e arrondissement, l'association Roger Tator organise des expositions ayant trait au design et à l'art contemporain. Créée en 1994 par deux designers, elle se veut un lieu d'investigation et d'expérimentation artistique. Son espace se transforme au gré des artistes, designers ou plasticiens qu'elle accueille en ses murs. Elle se consacre à des projets prospectifs et constitue un des principaux lieux relais de design à Lyon.

La galerie Tator porte aussi le projet Factactory, débuté en 2014. Il s'agit de modules installés derrière la gare Jean-Macé à Lyon 7^e qui proposent des espaces de travail dédiés aux artistes plasticiens, sélectionnés sur appel à projets.

La subvention proposée est de 23 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - 27906 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions – Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Le rapport concerne l'approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour l'organisation d'expositions.

Ce territoire n'est pas situé dans le 7^e arrondissement mais il y a un travail commun entre la Direction de la Culture et celles des espaces verts en vue de favoriser la diffusion des arts plastiques dans notre ville et dans nos parcs. L'une des associations retenues dans l'édition de cette année du 10 au 23 juillet est le collectif Soir (dont le siège social se situe 11 rue Jules Brunard – 69007 Lyon), qui a pour objet la production, la réalisation et la diffusion d'œuvres et de performances artistiques.

Le travail de cette association est connu par les habitants de Lyon et du 7^e arrondissement en particulier.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 – 27996 – Périmètres scolaires – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne les périmètres scolaires pour la rentrée 2018. Comme vous le savez les périmètres scolaires mettent l'accent sur une répartition harmonieuse des élèves dans les écoles de la ville de Lyon en fonction des évolutions démographiques constatées.

Nous opérons les modifications des périmètres scolaires en concertation avec les directeurs d'école ainsi que les parents délégués dans les établissements concernés.

Je suis à votre disposition en dehors du conseil d'arrondissement, pour un temps de présentation et d'échange sur les périmètres scolaires de votre arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 – 27768 – Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

A l'issue de la grande consultation organisée par la ville de Lyon sur les différents temps de l'enfant et les positionnements des familles, nous avons soumis à l'ensemble des conseils d'école de la ville de Lyon, 2 scénarios d'organisation.

Un en proposant le maintien de la semaine de 4,5 jours et en deuxième en proposant le retour de la semaine de 4 jours.

Les conseils d'école ont voté majoritairement le retour à la semaine de 4 jours et c'est cela qui sera soumis à l'Inspecteur de l'Académie.

La semaine de 4 jours préconise une généralisation des garderies du matin, un temps d'apprentissage renforcé le matin, une pause méridienne de 2h15 élargie de 15 mn et la fin des cours prévue maintenant à 16h45 au lieu de 16h30 et un temps périscolaire qui démarrera à 16h45 et se terminera à 18h30.

Le mercredi matin sera à l'image de ce que sont aujourd'hui les mercredis de Lyon.
Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je ne pouvais pas laisser passer ce dossier sans m'exprimer, on repasse à 4 jours, nous souhaitons que ça reste à 4 jours et nous l'avions dit il y a 4 ans, nous sommes donc d'accord avec cette proposition d'autant qu'elle a été actée par la majorité des conseils d'école avec la volonté des parents et des enseignants qui représentent la communauté éducative de la ville pour revenir sur ce scénario.*

Nous allons voter favorablement ce rapport d'autant que les conseils d'école se sont bien passés et que l'on a eu moins de cafouillages que l'on avait pu en avoir en 2014.

Il y a quand même un certain nombre d'informations qui manquent aujourd'hui : les tarifs du périscolaire qui ne sont pas fixés, la question de la pause méridienne qui s'allonge d'1/4 heure mais qu'en est-il de l'entrée possible à 13h30 pour des gardes d'enfants, notamment je pense aux assistantes maternelles qui ont en garde des plus petites qui doivent aller dormir ; s'il faut revenir à 14h00, ça peut poser un problème pour nos jeunes familles car dans notre arrondissement il y a beaucoup de jeunes enfants qui ne sont pas tous en crèche.

Sur ces questions qui ne sont pas très bien réglées, il y a aussi la question du mercredi matin : en fonction du tarif qui va être appliquée, est-ce que ça va permettre à ceux qui en ont besoin d'en profiter. Avec la fin des mercredis de Lyon parce que l'on revient à un temps scolaire de 4 jours, qu'en est-il de l'accompagnement et de la politique éducative : on n'a pas le grand dessein aujourd'hui sur ce qui accompagnait la réussite de l'enfant dans la Ville, qui allait avec cette école sur 4 jours il y a une trentaine d'années.

Sur ce dossier, on va voter favorablement avec quelques réserves sur les décisions non actées et sur lesquelles un certain nombre de réponses n'ont pas pu être données en commission. Nous attendrons les prochains débats sur ce sujet.

M. GEOURJON : *Les élus avaient été les premiers à demander à ce qu'il y ait la consultation la plus large possible sur cette évolution des rythmes scolaires et cette consultation a eu lieu et a été beaucoup plus sérieuse et transparente que ce qu'il y avait eu lieu il y a 4 ans.*

J'ai assisté à une réunion dans le 7^e arrondissement avec Monsieur DA COSTA, Monsieur MALESKI et Monsieur CORAZZOL et l'échange était libre et il y avait des prises de positions non consensuelles.

Un regret quand même c'est qu'il y avait très peu de parents, d'enseignants ou d'animateurs dans cette réunion et c'est dommage parce que quand la consultation est ouverte, ça devrait mobiliser les parents et les enseignants.

Nous voterons cette délibération puisque les conseils d'école ont abouti à un vote clair et en phase avec notre position depuis le départ ; il y a quand même besoin d'avoir des adaptations, peut-être que d'ici le conseil municipal, nous aurons des précisions vis-à-vis des tarifs comme l'a indiqué Laure DAGORNE mais aussi, une nécessité d'adaptation notamment pour les maternelles avec une dépose possible à 14h15, car ça pose des soucis pour la sieste effectivement.

Certaines écoles ont fait des propositions et ne se sont pas contentées de prendre la solution 1 ou la solution 2 ; certaines de ces propositions sont pertinentes et intéressantes et pas forcément génératrices d'un surcoût très conséquent.

Une fois que l'on a acté le cadre général, il serait intéressant et utile que la ville de Lyon et l'adjoint à l'éducation se saisissent de ces propositions émanant des écoles pour voir comment intégrer une partie de celles-ci en étudiant le coût mais certaines sont intégrables à coût modeste et apporteront un vrai plus pour le bien-être des enfants et des familles mais aussi pour l'accompagnement scolaire : je pense notamment à l'accueil périscolaire de fin d'après-midi avec un accompagnement plus personnalisé pour certains élèves.

Mme LA MAIRE : *Le débat continuera effectivement sur les questions qui ne sont pas encore réglées.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - 28014 - Centre Nautique Tony Bertrand quai Claude Bernard à Lyon 7^e - Remplacement des cellules des électrolyseurs de sel - Lancement de l'opération 07029582 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020", programme 20004 – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le cadre du programme de « Conservation du patrimoine et des équipements sportifs », je vous propose la réalisation d'un projet de remplacement des cellules des électrolyseurs de sel au Centre Nautique Tony Bertrand, quai Claude Bernard à Lyon 7^e.

Ouverte toute l'année, cette piscine accueille en moyenne près de 300 000 personnes par an.

Le système de production d'eau chlorée sur site à partir d'électrolyses de sel doit faire l'objet d'une rénovation complète.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - 27970 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon d'avril à septembre 2018, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du vendredi 18 au lundi 21 mai 2018 – Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon d'avril à septembre 2018, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du vendredi 18 au lundi 21 mai 2018.

Le Trophée des Clos Boulistes dont le tirage au sort a eu lieu la semaine dernière, permet chaque année de réunir l'ensemble des 24 associations sportives boulistes de Lyon et d'organiser un tournoi convivial dans plusieurs clos lyonnais.

Les Tournois Boulistes de Pentecôte attirent les meilleures équipes internationales avec, comme objectif principal, le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites.

Cette manifestation se déroulera pour la 1^{ère} fois dans le Parc Blandan.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 45 000 euros pour l'organisation de ces deux événements. Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 675 euros, celui des Tournois boulistes de Pentecôte est de 185 000 euros, soit un budget prévisionnel global de 195 675 euros.

En raison de l'intérêt local que présentent ces manifestations pour la population lyonnaise, au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - 27969 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Les Lions du 8^e », pour l'organisation de la deuxième manche du Championnat de France de tir à l'arc de D2, le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2018 –Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Les Lions du 8^e », pour l'organisation de la deuxième manche du Championnat de France de tir à l'arc de D2, le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2018 qui va se dérouler au parc de Gerland.

Cette compétition réunira l'élite nationale des archers et l'association attend 1 000 spectateurs sur les deux jours.

Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association « Les Lions du 8^e » pour l'organisation de la manifestation du championnat de France de tir à l'arc de deuxième division, du 19 au 20 mai 2018.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - 27894 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité –Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette délibération passe 3 fois par an, ce sont les premiers Lions du Sport de l'année 2018 et pour le 7^e arrondissement, en accord avec l'Office des Sports du 7^e, nous avons proposé les Archers du Lugdunum VII pour 1 000 euros et le Secteur Bouliste Rive Gauche Edelweiss Saint Louis pour 1 000 euros également.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - 28053 - Installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique-Ancienne usine à gaz (AUG) la Mouche – ZAC Porte Ampère à Lyon 7^e –Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit d'installations classées - Institution de servitudes d'utilité publique-Ancienne usine à gaz (AUG) la Mouche.

La Direction Départementale de la protection des populations soumet un projet de servitude d'utilité publique soumis à enquête publique et à l'avis du conseil municipal de Lyon.

L'usine à gaz de la Mouche a été mise en service en 1904 et a cessé son activité en 1963.

Dans le cadre du protocole relatif au suivi de la réhabilitation des terrains d'anciennes usines à gaz, daté du 25 avril 1996, la société Gaz de France a fait procéder à la réalisation de plusieurs études environnementales sur les terrains de l'ancienne usine à gaz du quartier de la Mouche.

Suite à ces études, un arrêté préfectoral a été publié le 30 avril 2001 prescrivant à Gaz de France la dépollution du site. Il précise notamment les conditions de traitement ou d'utilisation des terres et matériaux souillés selon leur catégorie, définie en fonction des concentrations en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.

La société ENGIE (ex. Gaz de France) a missionné Tauw France pour réaliser un dossier de demande d'instauration de servitudes.

La liste des servitudes est jointe au rapport de délibération.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18-28048 – Lyon 7^e – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY - Numéros EI07031 et 07030 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de passer un avenant à la convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la Ville et la SASP LOU Rugby.

Nous avons passé en juillet 2016 un bail qui confie la gestion du stade avec l'ensemble des équipements à partir du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 60 ans.

Dans cette enceinte était situé un certain nombre d'équipements dont le centre technique du sport, la convention passée en juin 2017 précisait que ce centre technique du sport restait mis à disposition de la ville de Lyon, le temps pour la ville de pouvoir disposer d'un nouveau centre technique du sport. Il s'avère que les recherches d'un nouveau lieu, en particulier sur la commune de Saint Fons, sont plus complexes que prévu.

Il est prévu dans cet avenant de prolonger cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2018 et non pas au 30 juin 2018, avec une capacité de renouvellement d'une fois, pour une durée de 6 mois.

Je vous remercie de donner un avis favorable sur cette délibération.

M. GEOURJON : *Cette prolongation de mise à disposition ne pose pas de problème et nous la voterons en espérant que d'ici 14 mois, la ville de Lyon aura trouvé une solution sinon je ne sais pas comment on fera.*

Nous avons eu un défaut d'anticipation il y a 18 mois quand le bail a été signé avec le LOU Rugby. Ceci étant, vous seriez étonné que je ne revienne pas sur le dossier de la piscine de Gerland sur cette mise à disposition.

En 2007, suite à la mobilisation des associations, des élus du 7^e, Gérard COLLOMB avait indiqué qu'il y avait un projet d'un centre nautique qui s'installerait à Gerland, pour compenser la fermeture de la piscine de Gerland.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment que ce projet était virtuel et que depuis, à défaut de nager, vous ramez pour le construire.

Lors des vœux du 7^e arrondissement, suite à votre interpellation Madame la Maire, le maire de Lyon a très prudemment indiqué qu'un projet serait présenté, en espérant, en étant optimiste, d'ici la fin du mandat ; on est loin de l'engagement de Gérard COLLOMB en 2016 qui disait que le projet serait livré d'ici la fin du mandat.

Cette prudence du maire de Lyon amène 2 questions : en 2007, lors du conseil d'arrondissement, Monsieur GRABER avait indiqué qu'il y avait 10 millions d'euros qui avaient été fléchés pour la rénovation de la piscine de Gerland et que s'il y avait un opérateur privé qui se

positionnait pour la nouvelle piscine de Gerland, une partie de ce budget d'investissement pourrait être incluse dans la « corbeille de mariée » pour faciliter le bouclage financier de l'opération.

Est-ce qu'aujourd'hui ces 10 millions d'euros inscrits à la PPI sont toujours fléchés pour ce projet de piscine dans le 7^e arrondissement ; le projet prenant du retard, il avait été convenu avec le LOU Rugby une mise à disposition gracieuse du tènement de la piscine de Gerland jusqu'à la saison estivale 2019, on s'en approche donc, je pense qu'il serait prudent de faire un avenant à la convention de mise à disposition jusqu'à une date ultérieure.

M. GRABER : *Sur ce rapport, c'est mentionné à l'intérieur, il est dit que le centre technique du sport, est un bâtiment particulier qui demande des hauteurs, des surfaces, qui dispose d'un atelier de serrurerie, de métallerie et de menuiserie, ce qui fait que l'on ne trouve pas ça partout, sur tous les bâtiments que l'on peut avoir à la ville de Lyon ce qui nous oblige à aller chercher en dehors du territoire de la ville, en particulier sur la commune de Saint-Fons, c'est pour cela que ça prend plus de temps que prévu.*

Concernant la piscine de Gerland, vous nous avez interpellés sur plusieurs aspects : sur la question de la priorité, c'en est une de ce mandat, je ne prends pas l'engagement qu'elle sera livrée et mise en service à la fin du mandat ; l'engagement du maire c'est que ce chantier soit engagé d'ici la fin de ce mandat.

Plusieurs solutions sont étudiées, entre une gestion directe, une délégation concession et un scénario alternatif.

Sur les 10 millions d'euros à la PPI, je ne peux pas aujourd'hui prendre l'engagement que ces 10 000 000 euros sont toujours fléchés sur la piscine car la PPI est révisée régulièrement, on a quelques urgences à régler (les crèches, les écoles) néanmoins, le montage financier qui sera prévu pour cette piscine, intégrera cette donnée entre la mise à disposition du terrain de la collectivité publique, donc un apport en nature par un bien foncier ou par des participations au fonctionnement de l'équipement, la location par exemple à l'année, de lignes d'eau comme ça a pu être envisagé à un moment donné.

Aujourd'hui, tous les scénarios sont sur la table, toutes les hypothèses financières sont également sur la table, peut-être moins en investissement mais on sait qu'avec ce type de fonctionnement même avec une gestion privée, cela reste déficitaire et donc la collectivité aura son rôle à jouer.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 – 27778 – Lyon 7^e – Agrément donné par la ville de Lyon à la SASP LOU RUGBY en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e - Numéros EI 07030 et 07031 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : *C'est un rapport un peu technique ; je vais essayer d'être synthétique et relativement pédagogique puisque nous avons conclu dans ce fameux bail passé en conseil municipal le 4 juillet 2016, un certain nombre de règles qui précisait que, si jamais le preneur en l'occurrence la SASP LOU Rugby comme vous l'avez dit Madame la Maire, venait à déléguer cette prise à bail à un tiers, la ville de Lyon en tant que propriétaire devrait être sollicitée.*

Il s'avère qu'effectivement dans le cadre de l'aménagement d'une des parties autour du stade, en l'occurrence, la partie nord aménagée conformément à ce qui avait été envisagé dès le départ, qui est intégré dans le bail emphytéotique, la SASP LOU Rugby engage un aménagement de bâtiment d'activités tertiaires de 28 000 m² sur 6 bâtiments, les jardins du LOU.

La SASP LOU Rugby fait la demande à la ville de Lyon, de pouvoir confier en volume, ces 6 bâtiments à différentes sociétés civiles immobilières, dont vous avez le détail dans la délibération. Donc 6 SCI indépendantes pour qu'elles puissent bénéficier des mêmes droits réels que pouvait avoir la SASP LOU Rugby ; conformément à ce qui est mentionné dans le bail emphytéotique, à l'article 23, la collectivité doit être sollicitée par le preneur et donner son aval et c'est ce qui est proposé dans ce projet de délibération pour que la collectivité puisse autoriser le preneur à réaliser cette cession de droit réel.

Je précise encore que ces bâtiments ont donné lieu à un travail important avec l'architecte des bâtiments de France et qu'il intègre un parking souterrain de 350 places situé à quelques dizaines de mètres du parking du SYTRAL dont on parlait tout à l'heure qui sera, en journée utilisé par les salariés de ces différents bâtiments et le soir utilisable pour toutes activités du quartier, en dehors des périodes d'utilisation de la SASP LOU Rugby. C'est dommage que nos amis du CICA soient partis.

Je vous remercie de donner un avis favorable sur cette délibération.

M. GEOURJON : *Le Rugby est aujourd'hui un sport professionnel qui nécessite des budgets de plus en plus importants pour se maintenir à un niveau européen et c'est une bonne chose ; le LOU Rugby aujourd'hui fait l'honneur de la promotion de la ville de Lyon par ses résultats et nous en sommes très satisfaits.*

C'est ce besoin de visibilité financière qui a fait qu'il y a 2 ans, nous avons approuvé le bail emphytéotique entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby ; ce bail devait permettre et il permet la préservation du patrimoine du stade de Gerland et le LOU Rugby a fait d'importants travaux depuis 18 mois.

Le développement du LOU Rugby, en lui apportant des ressources financières, tout en préservant les intérêts de la ville de Lyon, puisque la SASP LOU Rugby doit verser une redevance à la ville de Lyon comportant une part fixe de 300 000 euros annuels avec une revalorisation indexée et, une part variable comportant un pourcentage sur le chiffre d'affaires généré par des ventes diverses, par les événements organisés dans le stade, dans les espaces réception hors rugby, également par 2% sur le montant des loyers perçus au niveau des 28 000 m² qui vont être construits.

Le cadre général de cette cession de droit à construire ne pose pas de soucis par contre, la difficulté c'est que nous n'avons pas de visibilité sur les retours financiers de la SASP LOU Rugby or, la justification du bail il y a 18 mois, c'était « si on fait cette opération -là, le LOU Rugby aura l'assise financière pour son développement, aujourd'hui, demain et après-demain et pour cela il lui faut des revenus réguliers qui peuvent venir d'un loyer sur des m² de bureaux. C'est ce qui avait été mis en avant par le maire de Lyon.

Difficulté au niveau des SCI, il y a 6 SCI qui ont exactement le même montage, il y a pour chacune 1 000 euros de parts sociales, 99% de ces parts sociales sont détenues par une même SAS La Foncière Polygone et seulement 1% des parts sociales des 6 SCI est détenue par la SASP LOU Rugby.

Cette répartition a un effet sur la répartition des bénéfices ce qui veut dire que, 99% des bénéfices issus des loyers reviendront à la SAS Foncière Polygone et seulement 1% à la SASP LOU Rugby ce qui devrait être loin du compte pour lui permettre d'avoir l'assise financière pour son développement dans les années à venir.

Je vois que Monsieur BRUMM n'est pas d'accord avec mon analyse, j'attends la sienne avec impatience car je ne suis pas avocat.

Cette difficulté est amplifiée par le fait que dans les contrats de cession de droit à construire et du bail emphytéotique, un document qui fait 450 pages, il y a un paragraphe sur le prix qui sera versé par chaque SCI à la SASP LOU Rugby pour récupérer ses droits ; la difficulté c'est que au lieu d'avoir un chiffre, on a XXXX euros toutes charges comprises, ce qui est difficile pour estimer le retour financier de la SASP LOU Rugby.

C'est d'autant plus délicat que les décideurs pour la SASP LOU Rugby et pour les différentes SCI, sont globalement les mêmes personnes et nous sommes donc proches d'une situation de conflit d'intérêts à ce niveau- là.

Je vous remercie de pouvoir m'apporter des précisions notamment sur le prix des cessions de ces droits à construire des différentes SCI.

M. GRABER : *Je prends note de la question mais n'étant ni juriste ni avocat spécialisé, j'aurais bien des difficultés pour vous répondre, je propose de la reposer en conseil municipal pour que l'on puisse apporter des réponses adaptées.*

M. GEOURJON : *Dans ces conditions, je m'abstiendrai sur ce rapport.*

Mme DAGORNE : *Nous nous abstenons également sur ce rapport en l'absence de réponses qui arriveront peut-être plus tard.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

20 - 28046 – Lyon 7^e – Approbation de la convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle de terrain au profit de la ville de Lyon en vue de réaliser des travaux inscrivant dans un projet de réalisation d'un groupe scolaire - EI07305 –Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de la mise à disposition de la Ville par la SERL, d'un terrain de 1 062 m² juste à proximité du futur groupe scolaire des Girondins, pour de réaliser des emprises et de démarrer les travaux, et ce jusqu'au 27 avril 2019.

Les travaux ont démarré le 1^{er} mars.

Je vous remercie de donner un avis favorable sur cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 – 27979 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "AOA Production", pour l'organisation de la 7^e édition du festival "Les Intergalactiques", du 13 au 22 avril 2018 – Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'une délibération portant sur une subvention de 3 000 euros à l'association « AOA Production », bien connue des Lyonnais pour ses nombreuses activités que ce soit la Zombie Walk, le vide grenier du Geek, la biennale rétro gaming Geek ; cette subvention lui est versée pour le festival de Science-fiction « Les Intergalactiques » qui se tiendra du 13 au 22 avril prochain avec différents temps présentés dans la délibération.

Je vous remercie de donner un avis favorable sur cette délibération.

M. BLACHIER : Je suis favorable à cette délibération mais, vu le lieu où il se déroule, je ne peux pas prendre part au vote.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(M. BLACHIER, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote)

22 – Attribution d'une subvention de 22 000€ à l'association « Les amis du 6ème continent » pour le 20^{ème} anniversaire du festival du 6^{ème} continent du 31 mai au 1^{er} juin 2018 dans le quartier de la Guillotière et au parc de Gerland.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'un projet de délibération de soutien à l'association « le 6^e Continent » ; c'est pour un festival qui va se dérouler dans un premier volet à la Guillotière « Tous à la Guill' » que vous connaissez déjà très bien, qui se déroule dans plusieurs dizaines de lieux de la Guillotière.

Chaque lieu a une couleur musicale qui lui est attribuée et pour chacun on peut écouter gratuitement de la musique ; c'est principalement dans des bars mais vous avez aussi des ateliers de créateurs, des garages, etc.

Le deuxième volet de cette manifestation se déroule au parc de Gerland pour une soirée Musiques du Monde. Vous avez la présentation de l'évènement qui va se dérouler à la Maison Ravier vendredi, je vous encourage à venir parce que c'est une présentation et une soirée de soutien à cette association qui a eu des difficultés financières fortes.

Il faut souligner le travail de mon collègue Loïc GRABER et de la ville de Lyon en général pour soutenir cet évènement, je suis très fier de demander un soutien de 22 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable sur cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h05.